

dans l'étude? Les études tiennent-elles compte des transporteurs régionaux qui n'ont pas de services réguliers et qui sont exploités à forfait? Tient-on compte des services à forfait pour voir s'il ne faudrait pas encourager l'établissement de services réguliers? Toutes ces choses entrent-elles en ligne de compte dans cette optique?

Si c'est le genre d'étude que mène la Commission des transports aériens, je ne vois pas comment elle peut réussir sans examiner les installations et les services des aéroports. Partout, au Canada, on voit des endroits comme Elliott-Lake ou Atikokan qui n'ont pas les services voulus. Les habitants de ces endroits voudraient les obtenir, mais les installations d'aéroport semblent être la pierre d'achoppement. Le ministre, à mon avis, devrait nous expliquer davantage de quelle façon tous ces relevés régionaux entrent dans les attributions de la Commission des transports aériens. En tant que responsable de la Commission, il devrait également nous dire s'il lui a donné des directives ou adressé des demandes à l'égard de ces études et des fins qu'elles visent. Qu'il ne vienne pas me dire qu'il n'est pas autorisé à le faire, car nous avons vu, dans le passé, de ses prédecesseurs qui ne se gênaient pas pour prier la Commission des transports aériens de faire telle ou telle chose. J'aimerais savoir s'il a donné des directives ou adressé des demandes à la Commission à propos de ces études régionales.

L'hon. M. Balcer: Je ne veux pas faire perdre du temps au comité en exposant les diverses fonctions de la Commission des transports aériens. Cependant, quand on se rend compte de la façon dont elle s'y prend pour faire ces enquêtes générales et s'occuper des demandes particulières, il faut admettre qu'elle apporte le plus grand soin à l'exercice de ses fonctions. Comme les députés le savent, des instances lui sont présentées par les municipalités, les chambres de commerce, les entreprises industrielles et divers autres groupements. Ces groupements font des demandes à la Commission qui, de son côté, publie des annonces dans les journaux. C'est devant la Commission qu'il faut présenter les témoignages adverses relatifs à toute affaire dont la Commission est saisie et je puis affirmer que ce n'est qu'après une étude longue et soignée que cette dernière accorde ou refuse un permis visant l'exploitation d'un service de transport aérien.

De plus, il n'est que logique que la Commission des transports aériens, avant de prendre une décision à l'égard d'un certain service à une collectivité en particulier, s'assure que la collectivité en cause dispose de l'aéroport requis. Les deux éléments vont de pair mais

ce n'est pas la Commission qui décide du genre d'aéroport qu'il faudra aménager. Cette question relève du ministère des Transports. La Commission ne fait que choisir le transporteur et le genre de service propre à satisfaire les besoins des Canadiens.

Au cours de l'enquête générale qui se poursuit actuellement, elle a siégé un peu partout au Canada. Elle a reçu les témoignages des intéressés ainsi que de particuliers. Aussi, nous sommes convaincus que, lorsque cette vaste enquête sur les services régionaux sera terminée, enquête qui est effectuée pour la première fois au Canada, la Commission fera des recommandations au gouvernement qui auront une grande portée sur l'histoire de l'aviation chez nous.

M. Fisher: Le ministre a laissé entendre, il me semble, que la Commission, au cours de cette enquête, assume certaines fonctions relatives à la planification. Peut-il nous donner une idée de la façon dont ses conseillers en questions aériennes s'appliquent à rattacher l'ensemble de la situation aérienne aux études régionales qu'on fait présentement? Je sais qu'il s'agit là d'une question très générale, mais il faudra en tenir compte pour prévoir les dépenses qu'entraînera l'installation d'aménagements à l'échelle nationale. Autrement dit, nous tâchons peut-être de trop en faire à trop d'endroits à la fois.

Le ministre pourrait-il nous dire si nous pouvons nous attendre à ce que le gouvernement énonce une nouvelle politique générale concernant les lignes aériennes après qu'il aura pris connaissance de ces rapports? Je n'essaie pas particulièrement de lui soutirer des renseignements en prévision des élections, ni rien de semblable. Je voudrais vraiment savoir si dans un an, 18 mois, ou deux ans, le ministère sera en possession des renseignements et au courant des projets afin que non seulement le pays, mais même les régions et les villes, puissent savoir comment ils s'intègrent dans le programme d'ensemble en matière de service aérien.

L'hon. M. Balcer: Je le répète, la Commission des transports aériens a été chargée par le ministre des Transports d'effectuer cette enquête et de tenir des audiences dans tout le Canada. Aussitôt qu'elle aura terminé ses travaux, soit dans quelques mois, je suppose, elle doit faire rapport au ministre. Ce dernier étudiera les vœux qu'elle lui présentera et ce sera ensuite au gouvernement de décider s'il faut donner suite à certains d'entre eux. A l'heure actuelle, les transporteurs régionaux s'acquittent de certaines tâches et rendent des services. La Commission des transports aériens tient de nombreuses audiences et rend des décisions sur les divers services régionaux. J'ai demandé à la Commission de me